

15 ET 22 MARS 2026
ÉLECTIONS MÉTROPOLITAINES

FAIRE MIEUX POUR LA MÉTROPOLE DE LYON

JUSTICE SOCIALE

ÉGALITÉ

ÉCOLOGIE POPULAIRE

NOTRE PROGRAMME
POUR FAIRE MIEUX



Florestan GROULT
Candidat à la présidence de la Métropole de Lyon

Avec le soutien de
JEAN-LUC MÉLENCHON



SOMMAIRE

1	LA FABRIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE	3
2	LE SOCLE ÉCOLOGIQUE	5
3	L'AMÉNAGEMENT PHYSIQUE DU TERRITOIRE	10
4	SERVICES PUBLICS URBAINS ET DROITS FONDAMENTAUX	13
5	LA VIE SOCIALE	19

LA FABRIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE

NOTRE CONSTAT : UNE MÉTROPOLE TECHNOCRATIQUE ET MAL CONNUE DE SES HABITANT·ES

La Métropole de Lyon est un ovni politique méconnu des habitantes et des habitants. Son fonctionnement est particulièrement technocratique et dépolitisant.

Depuis sa création, des politiques publiques essentielles pour la vie des gens sont entrées dans son champ de compétence, du **logement** jusqu'à l'**eau** en passant par les **transports en commun**, la **solidarité** et de nombreuses autres prérogatives. La France Insoumise est particulièrement attachée à l'**échelon communal** car elle considère que c'est celui qui a le plus de sens et celui où la démocratie locale et participative peut réellement s'appliquer. L'existence même de l'entité métropolitaine va à l'encontre de notre philosophie **communaliste**.

NOTRE PROJET : UNE MÉTROPOLE DÉMOCRATIQUE

L'existence de la Métropole est aujourd'hui une réalité matérielle.

Nous souhaitons rapprocher cette métropole des communes et du peuple. La fabrique de l'**action publique** se fera toujours en concertation avec les habitants des communes et leurs élus municipaux.

NOS PROPOSITIONS : REFONDER LA MÉTROPOLE

GOVERNANCE ET INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

- Réintégrer la voix des élu·es municipaux à la décision métropolitaine, ne plus se contenter de les consulter via la conférence des maires.
- Permettre un **recours solidaire** contre l'administration.
- Améliorer la participation démocratique en faisant plus de publicité sur les instances citoyennes qui existent déjà (assemblée citoyenne de l'eau, conseil du développement du Grand Lyon).
- Faire des **conseils hybrides** rassemblant conseillers métropolitains et communaux sur le territoire des communes, selon un ratio et une fréquence à préciser.
- Métropole et département formant un « bassin de vie », établir des partenariats de territoire entre ces deux collectivités.

- S'autoriser des actions de **désobéissance institutionnelle** de la Métropole de Lyon (arrêté anti-pesticides, déclaration d'une métropole hors CETA/TAFTA...).
- Refuser le cumul des mandats entre président·e de la Métropole et président·e du SYTRAL.
- Instaurer un **référendum d'initiative citoyenne** sur une compétence métropolitaine lorsqu'une pétition rassemble au moins 5 % du corps électoral.
- Réunir une **Assemblée populaire** composée de 150 habitant·es de la Métropole tiré·es au sort et représentant toutes les communes, qui aura pour prérogative de contrôler le travail de l'exécutif.
- Mettre en place un **audiovisuel public métropolitain** au budget sanctuarisé pour en garantir l'indépendance et dont les dirigeant·es seront choisi·es et révocables par l'Assemblée populaire.
- Organiser des **conventions populaires** thématiques avec des habitant·es tiré·es au sort, comme une convention populaire sur le partage de la voirie et sur la refonte du réseau TCL. Les participant·es seront indemnisé·es et la garde d'enfant sera facilitée.
- Rompre le partenariat entre la Métropole de Lyon et la ville de Beer-Sheva.

ADMINISTRATION, FINANCES PUBLIQUES ET LOCALES

- Organiser la transition vers le **logiciel libre** pour l'administration municipale, intercommunale et les écoles.
- Établir une fiscalité qui assure la cohésion entre les territoires les plus riches et les territoires les plus pauvres de la Métropole.
- **Définanciariser** la Métropole de Lyon, avec une réflexion sur la réduction du recours aux partenariats public-privé et refuser le diktat des agences de notation.

CITOYENNETÉ, DÉMOCRATIE LOCALE, ÉTAT CIVIL, PARTICIPATION CITOYENNE À L'ACTION PUBLIQUE INSTITUTIONNELLE

- Mettre en œuvre des **forums hybrides** (citoyen·nes, professionnel·les, expert·es, élu·es, chercheurs·euses, décentralisé·es) sur des problèmes écologiques.
- Créer un **conseil citoyen métropolitain** (CCM), dont la composition est à préciser, exerçant un pouvoir d'interpellation avec obligation de la part des collectivités à formuler une réponse, force de proposition et en lien avec des expert·es (hors de l'influence des élu·es), doté d'un budget de fonctionnement.
- Confier une partie du budget à un dispositif de **budget participatif**.
- Expérimenter une modalité de participation citoyenne dans les commissions d'appel d'offres.
- Rendre transparent le budget : audit citoyen, document vulgarisant.
- Avoir des **référent·es par quartier** pour faire le lien avec la Métropole.
- Créer un catalogue clair et accessible de l'ensemble des services de la Métropole.
- Avoir des **médiateur·rices de la Métropole** pour les démarches administratives.

2

LE SOCLE ÉCOLOGIQUE

NOTRE CONSTAT : UN ÉCOSYSTÈME EN ÉTAT D'URGENCE ÉCOLOGIQUE

Notre écosystème global est désormais en état d'urgence écologique. La vie sur la seule planète à notre disposition est en danger. Les bouleversements climatiques, conséquence majeure des trop nombreuses émissions de gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines, ont atteint un niveau tel qu'ils menacent la survie des espèces, dont la nôtre.

En 2050, la seule ville de Lyon pourrait atteindre des températures extrêmes en été, avec des épisodes de canicule de plus en plus fréquents.

Le changement climatique est commencé et une partie de ses effets est d'ores et déjà irréversible. Le **cycle de l'eau** est déjà grandement perturbé. Le changement climatique n'est pas seul en cause. La dégradation de la qualité des sols et leur **artificialisation**, ainsi que la pollution par les pesticides et par les rejets industriels, participent de la disparition d'habitats naturels tout en fragilisant l'agriculture. Les évolutions climatiques et plus largement la dégradation de l'environnement dont la multiplication des molécules chimiques, comme les **PFAS**, ont des répercussions graves et nombreuses sur la santé humaine (cancers, maladies cardiovasculaires, asthme, atteintes neurodégénératives, baisse de la fertilité, etc.). Le fléau plastique se répand au fil du cycle de l'eau.

Notre modèle économique est devenu insoutenable pour la planète, avec l'extraction de plus en plus effrénée des matières premières non renouvelables comme les métaux, et parce que nous consommons en un an davantage que la capacité de régénération des ressources renouvelables par les écosystèmes.

NOTRE PROJET : BIFURCATION ÉCOLOGIQUE DE LA MÉTROPOLE

Notre programme métropolitain se veut une application locale des principes qui fondent notre mouvement. Il en va ainsi de la règle verte, qui nous impose de ne pas prélever à la nature plus de ressources renouvelables qu'elle peut reconstituer.

Pour y répondre avec responsabilité et détermination, nous devons procéder à une **bifurcation écologique** de notre économie. Il s'agit de changer la façon dont nous produisons, consommons et échangeons pour nous mettre en harmonie avec la nature tout en garantissant des conditions de vie dignes pour chacun·e. Cela suppose une **planification**. Nous croyons que la Métropole de Lyon est un outil d'action publique efficace pour diffuser une culture de la planification.

Notre société est dominée par le « toujours plus » : plus de croissance, de compétitivité, de vitesse, de consommation, de stress. La planification rétablit la gestion du temps long plutôt que la dictature du temps court, le qualitatif plutôt que le quantitatif, et le refus de la concurrence et de l'accumulation. Moins d'incitations permanentes à des consommations superflues et ostentatoires, plus de soins et de liens.

La planification définit les priorités dans le domaine de la production et de la consommation des biens et services à partir des besoins de la population et en les mettant en adéquation avec le respect de la **règle verte**. Elle détermine ainsi les choix stratégiques et les objectifs à moyen et long termes dans les domaines de l'économie, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ainsi que les moyens nécessaires pour les atteindre.

NOS PROPOSITIONS : PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MÉTROPOLITAINE

ENVIRONNEMENT, CLIMAT, BIODIVERSITÉ, PAYSAGE

- Appliquer scrupuleusement l'extinction nocturne des bâtiments métropolitains et agir pour mettre en œuvre le **Règlement local de publicité** (RLP) permettant notamment d'étendre l'obligation d'extinction nocturne aux éclairages et aux publicités de mobilier urbain.
- Mener une réflexion sur la valorisation des friches (dépollution, préservation, utilisation artisanale et/ou agricole...).
- Proposer la création de **zones agricoles protégées** (ZAP) et de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).
- Appliquer sérieusement l'exercice du droit de préemption et refuser la vente des terrains agricoles à des promoteurs immobiliers ou commerciaux.
- Aider les communes à augmenter la surface des **forêts communales**, notamment par l'exercice du droit de préemption et refuser leur vente (trame verte).
- Stériliser les chats errants.
- Créer une **convention populaire sur la place des animaux en ville**, avec des habitant·es tiré·es au sort.

CYCLE DE L'EAU

- Installer des récupérateurs des eaux de pluies pour le nettoyage des rues, l'arrosage des plantations et des jardins collectifs, alimenter les toilettes des bâtiments publics...
- Réduire la pollution de l'eau, de l'air et des sols en faisant appliquer le principe du **pollueur/payeur** par la Métropole de Lyon et réaliser des campagnes d'information sur la pollution auprès des habitantes et des habitants en lien avec les collectifs et associations parties prenantes. Créer un outil industriel de destruction des PFAS (les « polluants éternels »), avec une surveillance renforcée, en concertation avec les paysannes et paysans, de l'épandage des boues d'épuration dans les champs.

- Protéger la ressource en eau par la surveillance des milieux aquatiques, le contrôle des modes de production agricole (pas d'agriculture intensive) et des rejets/déversements industriels. Protéger les champs captants de l'agriculture intensive, des grands projets et des intrants chimiques. Analyser plus précisément l'eau lors des captages et des retraitements, rechercher un nouveau levier pour financer ces analyses (taxe sur les laboratoires pharmaceutiques).
- Gérer les **eaux pluviales** : favoriser des écoulements naturels pour les eaux pluviales, limiter l'imperméabilisation des sols, privilégier des zones tampons naturels.

SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, ALIMENTATION, AGRICULTURE

- Faire de la santé environnementale un marqueur transversal de la politique métropolitaine. Proposer de nommer une vice-présidence à la santé environnementale.
- Maintenir et rénover l'**hôpital Henry Gabrielle** à Saint-Genis-Laval, et proposer d'y constituer une cité du handisport en complément.
- Ouvrir **10 centres de santé pluridisciplinaires** dans la Métropole.
- Faire en sorte que la présidence du conseil de surveillance des Hospices Civils de Lyon revienne à un·e élu·e de la Métropole.
- Soutenir l'**institut écocitoyen** qui pourra être un outil en faveur des reconversions industrielles dans le couloir de la chimie dans le cadre de la transition écologique.
- Déployer des **cantines solidaires** à travers la Métropole.
- Proposer une **option végétalienne** équilibrée quotidienne, pour les collégien·nes qui souhaitent limiter leur impact environnemental et favoriser le bien-être animal.
- Créer une marque métropolitaine afin de mettre en avant tou·tes les acteurs·ices du projet alimentaire et le projet en lui-même, avec plusieurs objectifs :
 - ▶ permettre une identification plus simple des acteurs·ices de l'alimentation durable et de qualité du territoire ;
 - ▶ faciliter la communication autour de l'alimentation durable et de qualité sur le territoire ;
 - ▶ favoriser la consommation et le commerce des produits de l'alimentation durable, locale et de qualité, assurant des revenus corrects aux producteurs·ices ;
 - ▶ définir des critères de labellisation de manière démocratique à travers un comité local de l'alimentation et/ou une convention populaire ;
 - ▶ coordonner les programmes d'aide aux producteurs·ices, commerçant·es, collectifs et associations lié·es à l'alimentation ;
 - ▶ mettre en œuvre des PAT inclusifs des citoyen·nes et habitant·es des bassins de vie.

- Étendre la récupération des repas non consommés dans les cantines scolaires et restaurants collectifs par des associations d'aide alimentaire ou pour les familles d'élèves en difficulté.
- Rendre impératif l'établissement d'un bilan écologique global pour tout projet industriel ou d'aménagement, comprenant ses conséquences en matière d'empreinte écologique et d'impacts sur la santé.
- Permettre aux habitant·es de saisir une instance locale si leurs droits en matière de santé alimentaire ne sont pas respectés (sous la forme d'une cellule administrative, d'un service public métropolitain de recours aux droits, d'une médiation alimentaire indépendante, d'un observatoire associatif indépendant...).
- Coordonner les actions directement liées à l'alimentation avec les autres politiques publiques concernées (santé, urbanisme, social, environnement), à travers un pilotage inter-services et l'instauration d'une instance locale de l'alimentation avec une représentation des parties prenantes du système alimentaire, et dont la composition serait à définir.
- Créer un programme d'information pour les habitant·es les informant sur leurs droits et sur les dispositifs en place, qui pourra prendre différentes formes (lettres aux habitant·es, dossier d'informations aux nouveaux·elles habitant·es à disposition des mairies, matériel d'information mise à disposition des acteurs·ices de la vente liées au réseau type AMAP, épiceries sociales, expérimentation SSA, etc.).
- Soutenir financièrement les initiatives promouvant une alimentation saine et durable, fondées sur des pratiques démocratiques et respectueuses des principes de choix, de participation, de non-stigmatisation (épiceries sociales, groupements...).
- Réaliser un **bilan sur l'accessibilité alimentaire** sur le territoire, en vue de mettre en œuvre un programme de développement des activités liées à l'accessibilité à une alimentation de qualité.
- Interdire la publicité des produits nocifs à la santé et à l'environnement dans les espaces d'affichage publicitaire liés à la Métropole.
- En lien avec le dispositif **Vigifoncier** pour l'identification de fonciers disponibles, mettre en place un budget d'opportunité pour acquisition et proposition de baux ruraux environnementaux à un loyer attractif pour une exploitation en agriculture biologique et durable. Accompagner les nouvelles formes collectives d'acquisition du foncier agricole (association foncière, Terre de Liens, etc.).
- Promouvoir la réinternalisation en **régie de la production de repas** pour échapper à la mainmise d'acteurs hégémoniques comme Sodebo ou Sodexo.
- Créer des **Comités Locaux de l'Alimentation** (sur le même modèle que les Comités Locaux de l'Eau) regroupant citoyen·nes, acteurs associatifs, producteurs et élu·es afin de définir la politique locale d'alimentation.
- Soutenir les unités de transformation métropolitaines dans une orientation de développement d'une économie locale et de **circuit court**.
- Organiser la transition vers l'**agriculture biologique** des surfaces agricoles situées sur les aires d'alimentation de captages, pour réduire les coûts liés à la dépollution de l'eau.

- Proposer aux porteurs et porteuses de projets agricoles des **baux ruraux environnementaux** signés pour plusieurs années reconductibles et qui précisent que les terres devront être cultivées en agriculture biologique et avec montant de loyer attractif/modéré, ou des baux à usage incluant terres, bâti agricole et habitat dans le cas de reprise de zones délaissées.
- Valoriser et soutenir les **commerces en vrac** ; mettre en place un dispositif de consigne pour les bouteilles en verre.
- Développer une politique proactive de maintien en culture des terres et à l'accompagnement à l'installation paysanne, notamment dans les Penap, en soutien à des associations comme Terre de Liens. Soutenir la conversion vers le « bio ».
- Soutenir les lieux dédiés à la démocratie alimentaire et l'agriculture urbaine, notamment dans les quartiers populaires.
- Impulser et soutenir dans tous les territoires des **magasins paysans coopératifs et épiceries sociales et solidaires**.
- Soutenir activement les ressources comme le **CRBA** à Charly (fermes Vavilov, etc.) permettant de faire la transition vers l'agroécologie en lien avec les enjeux d'autonomie en alimentation et du dérèglement climatique.
- Dans les lieux de restauration collective, dépasser bien largement les objectifs de la loi Egalim vers le **100 % de produits bio**, abandonner les matières plastiques pour le réchauffage et les contenants alimentaires, abandonner les bouteilles d'eau en plastique.
- Vigilance renforcée sur les projets métropolitains (ex. méthaniseurs, chaufferie bois, etc.) qui pourraient avoir, du fait de leurs rejets, notamment aériens, un impact sur la santé environnementale (particules fines, PFAS, etc.). Arbitrages possibles en faveur de l'application du **principe de prévention** par rapport au niveau de risque. Démarche de co-construction et de transparence avec les habitant-e-s s'agissant de ces projets.
- Avancer en connaissances sur **l'épidémiologie et la bioimprégnation des PFAS** chez les populations et les travailleurs-ses en relation et en soutien avec les acteurs de la recherche publique et de la santé au travail.
- En lien avec Atmo-Aura, avancer sur la connaissance et la surveillance des PFAS dans l'air.

GESTION DES RISQUES

- Sortir de l'usage des produits chimiques (toxiques, perturbateurs endocriniens, substances CMR) dans les crèches, écoles, maisons de retraite, bâtiments municipaux et métropolitains. S'engager sur les **ordonnances vertes** pour protéger femmes enceintes et fœtus des perturbateurs endocriniens.
- Restaurer au maximum la régénération des **écosystèmes de berges de cours d'eau et de littoraux** pour limiter l'exposition aux inondations et à la submersion.
- Prendre en compte les diagnostics sur la vulnérabilité dans les documents de planification et les marchés publics.
- Renforcer le plan **SECURENO'V** pour sécuriser de façon plus ambitieuse les habitations autour des sites Seveso du couloir de la chimie.

3

L'AMÉNAGEMENT PHYSIQUE DU TERRITOIRE

NOTRE CONSTAT : UNE AMÉLIORATION IMPARFAITE

Depuis 2020, il y a eu une nette amélioration des politiques d'aménagement urbain.

Cette amélioration s'est néanmoins faite au détriment des rapports entre la Métropole de Lyon et les communes, notamment via un manque de concertation et des tentatives d'imposition de projet. La consultation des habitantes et des habitants est encore peu efficace. Des consultations légales obligatoires sont réalisées mais sans recherche réelle d'apport concret des publics qui sont pourtant les principaux concernés.

NOTRE PROJET : UN AMÉNAGEMENT DÉCENTRALISÉ ET DÉMOCRATIQUE

Il est possible d'aller plus loin en priorisant les projets dans les communes les plus défavorisées de la Métropole et en évitant de centraliser les gros projets autour de Lyon et Villeurbanne.

La démocratie locale et participative doit être encouragée. La démocratie participative réelle ne sera jamais un frein, bien au contraire. C'est en rendant le pouvoir au peuple dans la question de l'aménagement du territoire que l'on crée un environnement agréable pour toutes et tous. Notre vision à long terme est celle de la « ville du quart d'heure » ou « ville archipel », où chacune et chacun pourra avoir accès à des services publics, des espaces de sport et de loisir, des soins médicaux et des institutions d'enseignement au plus proche de son domicile. Cela contribuera également à une réduction de l'impact des déplacements sur les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à retrouver une forme de justice sociale pour les publics les plus isolés des lieux satisfaisants les besoins élémentaires mais également les loisirs.

NOS PROPOSITIONS : UN AMÉNAGEMENT PAR ET POUR TOUTES ET TOUS

FONCIER

- Adhérer au dispositif Vigifoncier et contractualiser avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour repérer les terres qui se libèrent et consacrer un budget d'opportunité dans le budget métropolitain pour pouvoir réaliser les acquisitions de foncier agricole quand une occasion se présente.

- Prévoir une reclassification agricole de certains terrains actuellement constructibles.
- Soutenir le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) par des subventions ou des investissements publics. La Métropole encouragera la création de services mutualisés (bureaux, locaux ou services partagés) et mettra en place une foncière économique permettant aux entreprises de l'ESS d'acquérir et de louer des locaux professionnels à prix maîtrisés.

URBANISME, PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PROJETS URBAINS, ESPACES PUBLICS

- Construire un plan métropolitain de transition écologique (mesure transversale), appliqué à la thématique de l'urbanisme : **rénovations énergétiques des bâtiments publics et des logements sociaux**, adaptation aux effets du changement climatique pour articuler l'aménagement du territoire à ces nouvelles réalités.
- Étudier la possibilité de créer de nouveaux **espaces baignables** dans les espaces urbains sous-équipés, en vue des canicules notamment, et réaliser des tarifs progressifs adaptés aux moyens de chacun·e.
- Lancer un **plan massif de végétalisation** et garantir un lieu de fraîcheur tous les 500 mètres.
- Impliquer les habitant·es dans les projets d'aménagement urbain d'ampleur le plus en amont possible, et partir de leurs besoins pour créer un plan d'action.
- Réappropriation des places publiques par des dispositifs d'urbanisme tactique : revaloriser les espaces (meilleur entretien — déchets, espaces verts —, éclairage public, espaces de jeux, de détente...), soutenir les commerces de proximité et créer des événements culturels au plus proche des habitant·es.
- Favoriser la densification concertée avec les habitant·es, libérant de l'espace au sol pour les espaces verts et de loisirs collectifs.
- Étendre l'obligation de **solarisation**, de terrasse d'agrément ou de végétalisation des toitures terrasses de plus de 10 m² en imposant la solarisation aux toitures à pans, mais également en définissant plus précisément les toitures terrasses.
- Renforcer les obligations de végétalisation intelligente (suffisamment d'espace et de terreau correct pour l'accueil d'arbres à hautes tiges par exemple), par des murs végétaux et toitures végétalisées, la végétalisation des espaces verts, continuer la plantation d'arbres systématiques.
- Recruter en nombre suffisant des agent·es des services espaces verts pour entretenir ces nouvelles plantations et installations, dans de bonnes conditions de travail et en concertation avec les syndicats.
- Veiller à ce que la végétalisation à grand bruit ne conduise pas à une hausse des loyers et la gentrification des quartiers.
- Instaurer la **présomption de non-consentement publicitaire**, restreindre la publicité sur bâches de chantier et diminuer leurs dimensions, maintenir les retraits des écrans de publicité numérique, interdire l'affichage sur le mobilier urbain.

- S'assurer de l'extinction des enseignes et de l'éclairage donnant sur la voie publique en dehors des heures d'ouverture.
- Retravailler le plan local d'urbanisme pour permettre l'installation d'aires d'accueil pour les Voyageur·ses dans toutes les zones adaptées à l'accueil d'habitat, et progressivement déplacer les aires proches de nuisances et zones industrielles vers des zones desservies en transport en commun et en services publics.
- Donner les moyens aux services de la Métropole de faire un état des lieux exhaustif du patrimoine foncier et immobilier métropolitain, afin de faire atterrir les projets qui en ont besoin (hébergements d'urgence, logements sociaux, locaux pour entreprises...).
- Imposer dans les constructions de plus de 5 logements soit un RDC commercial ou associatif, soit une salle de détente et de rencontre entre les habitant·es.
- Mobiliser les friches et le foncier en cours de transition pour des projets d'urbanisme transitoire : implantation de jeunes entreprises d'ESS, de tiers-lieux tournés vers le quartier, d'artistes, etc.
- Créer un **cimetière animalier métropolitain** avec une tarification sociale pour permettre à chacun·e d'enterrer son animal de compagnie et de se recueillir.
- Créer des zones apaisées aux abords des écoles en développant les espaces verts, en créant des zones sans tabac, et en fermant définitivement ou temporairement l'accès aux véhicules motorisés ou en employant du personnel municipal chargé de réguler la circulation.
- Organiser les schémas de circulation en faisant la part belle aux rues piétonnes, aux rues avec écoles, à la piétonisation en cœur d'îlot, etc.
- Intégrer aux documents de planification urbaine (PLU, PLUI, SCOT, PLH...) un principe d'aménagement visant à rapprocher à moins de 15 à 30 minutes en transports en commun, à pied ou à vélo, l'habitat, les lieux de travail, de loisir et de culture.

4

SERVICES PUBLICS URBAINS ET DROITS FONDAMENTAUX

NOTRE CONSTAT : UN ACCÈS DIFFICILE AUX DROITS FONDAMENTAUX

L'idéologie néolibérale s'oppose fondamentalement aux services publics, qui sont toujours plus en difficulté.

Ces politiques d'austérité impactent l'accès des habitantes et des habitants à leurs droits fondamentaux. Dans la Métropole de Lyon, ce constat s'établit par une nette **inégalité sociale et territoriale**. Le logement est particulièrement difficile, surtout pour les personnes en situation de pauvreté et notamment les familles monoparentales. Les demandes de logement et d'hébergement sont de plus en plus nombreuses tandis que l'offre ne suffit pas à y répondre (plus d'un tiers des demandes de logement social dans le Rhône date de plus de deux ans). Le niveau de production de logements sociaux continue de se dégrader dans la Métropole, un territoire particulièrement tendu. En parallèle, les expulsions des logements sociaux ont augmenté, avec notamment une augmentation des expulsions effectuées à l'aide de la force publique. Les catégories populaires sont par ailleurs particulièrement défavorisées sur les questions d'**accès aux services publics**. Le réseau de transport en commun, par exemple, souffre d'un manquement clair à son rôle d'égalité sociale et territoriale. La tarification est trop importante et le réseau laisse de côté de nombreux quartiers et de nombreuses communes.

NOTRE PROJET : LES SERVICES PUBLICS AU COEUR DE NOTRE VISION

La Métropole insoumise doit être un bouclier pour les habitantes et les habitants face à l'austérité et l'autorité grimpante à l'échelle nationale.

L'**accès aux droits fondamentaux**, et notamment au logement pour toutes et tous, est une boussole politique de notre projet. Le développement des services publics urbains doit se faire en conservant une vision d'**égalité territoriale et sociale**. Le mandat précédent a été centré autour de Lyon et Villeurbanne, notamment sur les services publics de mobilité. Nous engagerons un **virage décentralisateur** dans le développement des services publics pour garantir un juste accès aux services publics à toutes les communes de la métropole. Ces services publics devront également être accessibles à toutes et tous, peu importe les conditions matérielles. À ce titre et pour exemple, notre objectif politique à terme est la gratuité des transports en commun car il s'agit du seul moyen de garantir un **accès effectif au droit**.

NOS PROPOSITIONS : GARANTIR L'ÉGALITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE

HABITAT ET LOGEMENT SOCIAL

- **Créer des logements sociaux** en faisant la cartographie des friches autour des gares.
- Travailler avec les bailleurs sociaux et les promoteurs immobiliers à l'augmentation de la part de logements sociaux (PLUS, PLAI) dans les projets d'opérations, en débloquent des financements supplémentaires pour les opérations les plus vertueuses.
- **Réhabiliter les logements sociaux**, opérer la rénovation thermique du bâti existant pour éviter les « passoires thermiques » et travailler sur la réduction des délais des travaux.
- Adapter les logements au vieillissement et au handicap.
- Cesser de sous-traiter l'entretien des résidences et faire appel à des « régies d'entretien » internes aux bailleurs sociaux.
- Améliorer le recensement du foncier public et des logements vacants appartenant à la Métropole.
- **Réquisitionner les logements vacants**, ou obliger la remise sur le marché des logements vacants de longue durée.
- Ne pas avoir recours aux expulsions dans le parc public et s'y opposer dans le parc privé si aucune solution de relogement n'est proposée.
- Ne pas avoir recours aux expulsions des squats ou campements (sauf en cas de danger imminent et en proposant des solutions de relocalisation acceptées par les occupant·es).
- Imposer un quota maximum de résidences secondaires.
- Aller plus loin dans l'**encadrement des loyers** en l'étendant aux communes, en plaidant pour un encadrement plus strict et l'interdiction des « compléments de loyers » sans vérification au préalable par les services de la Métropole.
- Baisser le nombre de jours autorisés pour les locations courte durée type Airbnb (aujourd'hui 90 jours autorisés).
- Mettre à disposition des locaux type gymnases pour l'hébergement d'urgence si l'État ne respecte pas sa responsabilité en matière de lutte contre le sans-abrisme.
- Éviter au maximum d'avoir recours à des conventions avec l'ANRU, qui conditionne ses subventions à la destruction de logements sociaux. Privilégier la réhabilitation de ces logements, même quand cela est plus coûteux.
- Privilégier la réquisition des logements vacants et leur remise en état pour loger de façon durable pour des publics ciblés : jeunes ayant besoin de stabilité, mères isolées avec enfant en bas âge...

- Imposer ou encourager la construction de logements spacieux, avec au minimum 2 orientations (interdiction des mono-orientés) et particulièrement des grands logements (T4-T5) dans le parc social pour les familles nombreuses.
- Mettre en place un réseau de communes solidaires aux échelles intercommunales et nationales pour l'accueil digne des migrant·es.
- Proposer un lieu d'accueil sur le modèle de Grande-Synthe, où les personnes en migration peuvent se reposer et recréer une vie collective en attendant de voir leur situation stabilisée.
- Établir un état des lieux des biens sans maître ou présumés sans maître.
- Constituer le ou la maire et/ou le ou la président·e de la Métropole de Lyon en partie civile en cas d'expulsion abusive.
- Mettre à disposition et favoriser la construction de **structures d'insertion pérennes** (pensions de familles, maisons relais, etc.) dans une logique de « logement d'abord ».
- Augmenter les moyens humains des instances communales ou métropolitaines de contrôle de l'activité des plateformes de location.
- Créer un **service métropolitain d'inspection du logement** (sur le modèle de l'inspection du travail). Il sera chargé de combattre l'habitat insalubre, indigne et indécent, de lutter contre la vacance, de défendre les droits des locataires, de lutter contre les expulsions locatives, de suivre l'encadrement des loyers, de contrôler les meublés touristiques et de faire le lien avec les bailleurs sociaux pour les demandes de logement. Il aura également la charge de délivrer des permis de louer aux propriétaires bailleurs et de lutter contre le sans-abrisme et les marchands de sommeil.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

- Aller vers la gratuité du réseau TCL en augmentant les recettes du SYTRAL :
 - ▶ Faire pression sur l'Assemblée nationale pour obtenir l'augmentation du versement mobilité au niveau de Paris et la majoration de celui-ci en cas de gratuité du réseau.
- Réduire le coût pour les usager·es régulier·es :
 - ▶ Rendre immédiatement effective la **gratuité pour les 25 ans et moins**.
 - ▶ Faire du remboursement employeur de l'abonnement supérieur au minimum légal de 50 % une condition sine qua non pour passer un partenariat ou marché public avec la Métropole de Lyon et proposer aux communes de la Métropole de Lyon d'étendre la mesure à leurs marchés publics.
 - ▶ Permettre les abonnements en jours glissants.
 - ▶ Faire en sorte que personne ne paie l'abonnement à plein tarif, avec une aide métropolitaine correspondant à 50 % du prix annuel de l'abonnement pour les personnes concernées.
 - ▶ Revoir le fonctionnement des critères sociaux pour les réductions et la gratuité afin d'éviter les effets de seuil et de faire en sorte d'améliorer la justice sociale.

- Réduire le coût pour les usager·es ponctuel·les :
 - ▶ Étudier la possibilité de mettre en place la gratuité les week-ends.
 - ▶ Réduire le critère de nombre pour le ticket groupe de 11 personnes à 4 personnes pour encourager le report modal dans le cadre d'un déplacement en groupe.
 - ▶ Permettre aux commerçant·es la vente de tickets à tarif réduit en cas d'achat.
 - ▶ Étudier la gratuité totale du réseau de bus.
 - ▶ Rendre le réseau gratuit lors des pics de pollution.
- Investir pleinement dans les négociations avec la région vers une intégration du **réseau ferroviaire** au réseau TCL pour créer un **RER métropolitain**.
- Impulser une coordination entre le Sytral, la Métropole de Lyon, l'État, région, commune et SNCF pour établir une meilleure synchronisation des horaires des différents moyens de transports en commun : TGV, trains, TER, bus, tramway, etc.
- Faire de l'intégration TCL du réseau ferroviaire un axe de campagne majeur dans le cadre des élections régionales de 2028.
- Étudier la possibilité de créer une **gare à Saint-Rambert** (Lyon 9e) et de rouvrir l'ancienne **gare Saint-Clair** (Caluire-et-Cuire).
- Intégrer le **TTOL** à l'abonnement TCL et **dédoubler le tunnel des Deux Amants** pour augmenter la fréquence.
- Réorienter une part du budget d'investissement dans des projets moins onéreux mais dirigée vers une logique d'**égalité territoriale**.
- Faire un état des lieux complet des problèmes d'**enclavement des quartiers populaires**.
- Adapter les itinéraires et les horaires des bus pour désenclaver les quartiers populaires.
- Créer un bus à haut niveau de service (BHNS) entre Perrache et Gorge de Loup et passant en **rocade autour du 5e arrondissement** (la Quarantaine, Charcot, Valdo, Ménival, Champvert).
- Poursuivre les projets **TEOL** et **T10**.
- Créer un tramway express (ou métro léger en continuité du métro C, si faisabilité technique avérée) de **Cuire à Ville-Nouvelle** (Rillieux-la-Pape).
- Continuer le déploiement des voies lyonnaises en dé-priorisant Lyon, via notamment la création d'une **rocade cyclable** passant par 39 communes de la Métropole et dont les travaux et l'infrastructure ne porteront pas préjudice à la circulation automobile lorsque c'est possible (aménagement des accotements, utilisation de chemins parallèles).
- Améliorer la cyclabilité dans l'ensemble de la métropole.
- Développer les plateformes multimodales à l'entrée des villes ou à proximité des gares pour réduire le trafic et la pollution de l'air.

- Étudier la possibilité de passer en **régie publique pour le réseau Vélo'v**.
- Permettre le déblocage d'un vélo électrique avec un abonnement mécanique, si aucun vélo rouge n'est disponible en station.
- Déployer les Vélo'v dans l'intégralité de la Métropole de Lyon.
- Lancer un important plan de recrutement pour le rééquilibrage dynamique des stations Vélo'v.
- Intégrer le Vélo'v à l'abonnement TCL.
- Reprendre le service **MyVelo'v**, avec notamment la location longue durée de vélos adaptés à différents profils (pour porter des enfants, des charges, des vélos pour enfants, des vélos pour personnes à mobilité réduite...).
- Étudier une faisabilité rationnelle, entre respect des espaces naturels sensibles, zones humides ou ZNIEFF et contraintes liées aux risques industriels et d'inondation, d'une continuité de la **ViaRhôna** entre Oullins-Pierre-Bénite et Grigny-sur-Rhône.
- Multiplier par 20 la flotte d'**auto-partage** (de 500 à 10 000) d'ici la fin du mandat.
- Développer les aires et places de stationnement pour le covoiturage et l'auto-partage.
- Créer un **guichet unique de la mobilité** (ainsi qu'une plateforme unique) regroupant les transports en commun, le Vélo'v, l'auto-partage, le co-voiturage.
- **En finir avec l'allotissement** de l'exploitation des réseaux de transport et revenir en régie publique à la fin des contrats avec Keolis et RATP Dev.
- Créer une convention populaire (avec des habitant·es tiré·es au sort) sur le partage de la voirie.
- Créer une convention populaire (avec des habitant·es tiré·es au sort) sur une refonte du plan du réseau.
- Avec les nouveaux recrutements, tendre vers la **parité dans les services mobilités** de la Métropole.
- Avoir des objectifs chiffrés de parité d'usage dans chaque projet métropolitain de mobilité.

EAU, ASSAINISSEMENT

- Créer des **bains-douches sécurisés** aux horaires d'ouverture étendus, ouvrir les vestiaires des gymnases et stades pour faciliter l'accès à l'hygiène gratuitement.
- Mettre en place un système d'alerte rapide pour les usagers concernant une consommation excessive d'eau liée à des fuites potentielles avant que la facture ne devienne impossible à payer.
- Garantir le **droit à l'eau** en lien avec la régie de l'Eau publique du Grand Lyon : protection de la ressource, développement des fontaines de quartier et de douches publiques, raccordements temporaires pour les lieux de vie informels (campements, bidonvilles, squats), ouverture de la piscine des Gratte-Ciel au public, réouverture de la Rize, aménagements des bords du canal pour la baignade et mise en place d'un **parlement du canal et de la Feyssine** composé d'habitant·es, d'associations et de scientifiques.

- Renforcer l'investissement dans l'entretien des réseaux en mettant en place régulièrement un grand plan de détection de fuites.
- Traiter la dureté de l'eau (eau trop calcaire) à la source pour éviter que chaque citoyen·ne mette en place un adoucisseur, y compris par une régulation des prélèvements de la nappe phréatique (exemple : pour l'irrigation du maïs, remplacer par du sorgho ou autre).
- Créer un vrai **pôle de sécurité de l'eau** contre la prédation des multinationales et des pollueurs.
- Sensibiliser les citoyen·nes et les enfants à la consommation d'eau (individuelle et collective) et aux produits utilisés qui ont un impact sur la gestion de l'assainissement. Poursuivre et amplifier la campagne pour boire l'eau du robinet.

DÉCHETS, PROPRETÉ

- Lancer une revue générale de toutes les délégations de services publics au secteur privé (DSP) et de tous les partenariats publics privés (PPP) afin de déterminer un plan de retour en **régie publique**, notamment sur la gestion des déchets.
- Continuer la politique de compostage via le déploiement des **bacs de compost** et la pédagogie associée.
- Développer le prêt aux habitant·es de broyeur, composteurs...
- Renforcer et améliorer les services de collecte et de recyclage des déchets non organiques.
- Actionner le levier juridique existant de la **redevance spéciale**.
- Inciter et contraindre les entreprises à produire moins de déchets.
- Faire respecter la gestion des déchets de chantier et faire appliquer les pouvoirs de police sur les décharges sauvages.

ÉNERGIE

- Lancer une revue générale de toutes les délégations de services publics au secteur privé (DSP) et de tous les partenariats publics privés (PPP) afin de déterminer un plan de retour en **régie publique**, notamment sur la production d'énergies renouvelables.
- Œuvrer en premier lieu sur la **sobriété énergétique**, avant de parler d'énergies renouvelables.
- Intégrer systématiquement dans le cahier des charges des marchés publics de la Métropole de Lyon une étude d'impact énergétique et écologique pour les nouveaux projets privés ou publics.
- Produire ou faciliter via des subventions des **énergies locales renouvelables** (éolien, solaire...) en coopératives.
- Couvrir les toits des bâtiments de la Métropole de Lyon en **panneaux solaires** après une isolation préalable.
- Favoriser via des subventions les modes alternatifs de chauffage collectif.

NOTRE CONSTAT : UNE SOCIÉTÉ EXCLUANTE

Aller à l'école, se former, travailler, se soigner, se loger, se déplacer, vivre décemment est encore inaccessible pour bon nombre de citoyennes et citoyens.

Chaque personne qui est confrontée au handicap peut se sentir isolée, seule, face au regard des autres et à la dureté du monde qui l'entoure. Une collectivité où l'accessibilité n'est pas totale relève d'un choix politique : **celui de l'inaction et de l'exclusion** d'une partie importante de la population.

La **perte d'autonomie** est une question de solidarité républicaine. Plusieurs millions de personnes déclarent avoir des difficultés importantes dans leurs activités quotidiennes. À ce chiffre, il faut ajouter non seulement les enfants, mais aussi les personnes âgées dont la perte d'autonomie rejoint souvent les besoins des personnes en situation de handicap. La vieillesse et la participation sociale ont été considérées comme des notions antinomiques, pour ne pas dire irréconciliables. Pour les tenants du capitalisme néolibéral, sortir du marché du travail en prenant sa retraite génère une population d'improductif·ves, donc d'inutiles. Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent pourtant environ 20% de la population de la Métropole de Lyon.

L'isolement des personnes âgées est une réalité pour beaucoup d'entre elles et eux. En ville et dans les métropoles, l'isolement est aggravé par des solidarités et des relations de voisinage le plus souvent amoindries. L'isolement social est un facteur de perte d'autonomie, et de dégradation précoce de la santé.

Le racisme est une triple violence. Il prend la forme d'agressions physiques et morales, qui ciblent certains individus dont la dignité est contestée. Insidieusement, il circule dans les propos qui prêtent des comportements spécifiques à des populations, banalisant un traitement réservé et inégalitaire. Il étouffe en conséquence les conditions de vie quotidiennes de nombreuses personnes, qui vivent dans l'angoisse, sur le qui-vive et développent des réflexes de défense systématique. Or, les actes comme la parole raciste demeurent répandus sur notre territoire. Lyon et ses alentours sont connus pour être le terreau de groupuscles d'extrême droite violents.

Et lorsqu'on n'en meurt pas, le racisme condamne à être « davantage exposé au chômage, à la précarité sociale, à de mauvaises conditions de logement et à un moins bon état de santé, compromet l'insertion professionnelle des plus jeunes, surexpose aux contrôles policiers et à des relations dégradées avec les forces de l'ordre [...], entrave de façon durable et concrète les parcours de millions », de citoyen·nes, mettant « en cause leurs droits les plus fondamentaux », selon les mots du Défenseur des droits.

NOTRE PROJET : CRÉER UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

L'extrême-droitisation du discours politique et médiatique attise les peurs et les haines.

Les migrations ont forgé l'histoire de l'humanité depuis ses origines et lui ont permis de se développer. Un·e Français·e sur cinq est immigré·e ou enfant d'immigré·e, et au moins 10 % de la population a un·e ancêtre immigré·e dans les deux générations antérieures. Nous pensons au contraire que la rencontre des cultures qui se mélangent pour produire de l'inattendu, fait la richesse, la force et la beauté de notre patrie républicaine.

Nos objectifs fondamentaux appellent ainsi la nécessité de **lutter contre les obstacles environnementaux**, c'est-à-dire culturels, sociaux, législatifs, réglementaires, et architecturaux afin de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux droits généraux de tout·e citoyen·ne, et notamment le droit à la liberté effective de circuler avec une autonomie maximale, de s'instruire, de travailler, et le droit à pouvoir bénéficier d'un revenu décent. Bien souvent, lors des projets des collectivités territoriales, les collectifs de personnes handicapées sont consultés à la fin des projets par obligation réglementaire. Les inclure dès le début permettrait de penser immédiatement l'accessibilité des projets.

Nous voulons construire une société qui change notre regard sur nos ancien·nes :

- par une perception de la vieillesse autre qu'au travers du seul prisme des soins, de la dépendance et de la vulnérabilité physique ;
- par la construction d'une société solidaire qui reconnaisse nos ancien·nes comme des citoyen·nes à part entière, acteur·ices de leur vie, comme de la vie sociale, capables de prendre part aux services qui les concernent.

NOS PROPOSITIONS : UNE MÉTROPOLE POUR TOUTES ET TOUS

ÉDUCATION, AIDE SOCIALE À L'ENFANCE, TEMPS SCOLAIRE

- Instaurer la **présomption de minorité** et le principe d'accueil universel.
- Mettre en place des instances consultatives territorialisées permettant aux enfants et jeunes confiés à l'ASE de participer à la conception, à l'évaluation et à l'amélioration des politiques publiques qui les concernent.
- Créer une **cellule de recueil d'informations préoccupantes** (CRIP) métropolitaine renforcée, autonome et territorialisée, spécialisée dans l'évaluation des situations de danger, distincte des missions d'accompagnement en polyvalence.
- Déployer un dispositif public de santé mentale dédié aux enfants en danger ou confiés à l'ASE, incluant accueils de jour spécialisés, équipes mobiles et accès prioritaire aux consultations.

- Déployer le programme **PEGASE** sur l'ensemble du territoire métropolitain, garantissant un suivi individualisé et coordonné (social, éducation, santé, justice).
- Lutter contre la traite humaine, la prostitution et les trafics de mineur·es. Cette politique comprend : le renforcement de la prévention spécialisée et du travail de rue ; la sécurisation des foyers et des lieux d'accueil exposés ; la création de structures à taille réduite pour les jeunes à haut risque ; des protocoles spécifiques de prise en charge en lien avec la commission départementale compétente ; la formation obligatoire des professionnels à l'identification des situations d'exploitation.
- Reconnaître le logement comme un levier central de protection, de prévention et de stabilisation des parcours.
- Renforcer le pilotage public des établissements et services par des contrats pluriannuels d'objectifs exigeants.
- Améliorer les conditions de travail par des ratios adaptés, une reconnaissance statutaire et salariale, et une formation continue obligatoire des intervenant·es sociaux.
- Renforcer l'**Observatoire métropolitain de la protection de l'enfance** comme instance indépendante associant professionnel·les, familles, enfants, citoyen·nes et chercheur·euses.
- Mettre à disposition des fournitures pour bébés gratuites et de qualité, soit par le biais d'un EPIC, soit par le biais d'un appel d'offres avec un cahier des charges précis.
- Travailler avec les enfants et leurs parents pour piétonniser les rues des établissements scolaires et concevoir avec eux un plan de marchabilité pour permettre aux élèves des écoles et des collèges de se rendre en cours à pied et en sécurité.
- Instaurer la **gratuité de la cantine des collèges** en commençant par renforcer la progressivité des tarifs pour les petits revenus et la gratuité immédiate pour les familles en dessous du seuil de pauvreté.
- Offrir un **petit-déjeuner dans les collèges** pour qu'aucun·e élève n'arrive le ventre vide.
- S'assurer une éducation à la vie affective et sexuelle prenant en compte les questions de genre et les personnes LGBTI (programme EVARS pour les collèges).
- Développer des classes spécialisées pour l'accueil des enfants ayant des handicaps le nécessitant dans le cadre des nouveaux projets d'équipements scolaires.
- **Construire des collèges** pour atteindre la moyenne nationale avec 500 élèves et 25 enfants par classe (moyenne nationale : 468 élèves/collège ; Métropole : 570 élèves/collège), avec des critères exigeants et concertés pour les lieux d'implantation en fonction de la démographie, des offres de transport (à traduire en durée de trajet), la proximité des infrastructures sportives et culturelles, l'environnement (lieu sain hors incinérateurs, antennes relais, et en dehors des zones industrielles). Les zones que nous visons : Vaulx-en-Velin (secteur est de la Métropole) ; Meyzieu (secteur nord-est) ; communes du sud-est (Corbas, Mions).

- Établir un plan de **rénovation des collèges**, en privilégiant les plus vieillissants (une trentaine de collèges construits avant les années 1980), en ciblant l'isolation thermique et phonique, et la végétalisation des cours de récréation.
- Accueillir, scolariser et inscrire à la cantine les enfants migrant·es et sans-papiers dans la considération de leur lieu d'hébergement et les facilités de transport pour s'y rendre.
- Créer un **module découverte de la Métropole** pour les élèves de 3ème.

ACTION SOCIALE, SOLIDARITÉ, INCLUSION, HANDICAP

- Mettre en place un réseau des communes et collectivités insoumises chargé notamment de l'organisation annuelle de Rencontres nationales de la solidarité territoriale pour analyser et mettre en lumière les inégalités territoriales et porter des campagnes nationales reposant sur la solidarité plutôt que la concurrence entre territoires.
- Renforcer l'**accueil social de proximité** dans les Maisons de la Métropole afin de garantir un accompagnement digne et accessible aux personnes en difficulté sociale : défendre l'augmentation du nombre de travailleur·ses sociaux et l'extension des créneaux horaires d'accueil. Garantir la formation des agent·es à la grande précarité et la lutte contre les discriminations.
- Augmenter les moyens de la **Maison départementale - métropolitaine des personnes handicapées** (MDMPH) pour assurer le traitement des dossiers du fonds de compensation du handicap (retard de 9 mois actuellement, ce qui a de lourdes conséquences sur l'autonomie des personnes) et des procédures d'urgence.
- Lancer une campagne sur les **handicaps invisibles**.
- Appliquer les outils de mesure de besoins concrets des personnes handicapées pour leur apporter une réponse adaptée du service public. Fournir le guide d'évaluation des besoins de compensation (GEVA), outil national obligatoire, pour évaluer les gestes, les capacités, les obstacles des personnes dans leur vie quotidienne.
- Augmenter le **revenu de solidarité jeunes** de la Métropole de Lyon au niveau du revenu de solidarité active (RSA).
- Traduire en **langue des signes française** (LSF) les séances publiques des conseils métropolitains.
- Former massivement la population aux **premiers secours**, à tous les âges (de l'école aux EHPAD) ; diffusion d'une culture du risque, de la vigilance bienveillante et de l'entraide.
- Renforcer la flotte **Optibus** afin que celle-ci soit au service de la vie sociale, culturelle et émancipatrice des personnes en situation de handicap en permettant l'élargissement de son usage, et mettre en place des contrats contraignants lorsque des entreprises privées sont mobilisées en cas de surcharge du service.
- Faire une **régie publique des transports sportifs**, avec des minibus et des cars, afin de mutualiser les dépenses entre les clubs. Étudier la possibilité d'élargir cette proposition aux associations culturelles.

- Étudier les causes du non-recours au RSA et travailler à le réduire.
- Proposer la **formation premier secours santé mentale** à toutes les encadrant·es des collèges de la Métropole (professeur·es, AED, AESH). Cette formation permet à chaque personne d'être en mesure de repérer si un enfant est en souffrance psy.
- Renforcer notre soutien et augmenter la visibilité de la **Maison des Adolescents du Rhône**, endroit qui offre un lieu d'écoute gratuit pour les jeunes de moins de 21 ans.
- Rendre tous les bâtiments publics gérés par la Métropole de Lyon accessibles. Améliorer considérablement l'accessibilité de l'espace, de l'environnement, y compris des transports en pensant les espaces et les mobilités de façon inclusive avec les personnes qui vivent le handicap au quotidien.
- Rendre les collèges accessibles à tou·te·s.

JEUNESSE, CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE

- S'opposer à la privatisation annoncée de l'**Astroballe** et engager la constitution d'un réseau métropolitain d'équipements culturels publics (Transbordeur, Halle Tony Garnier, Marché Gare...) via une SPL, permettant de construire une programmation cohérente et populaire plutôt que de favoriser la concurrence entre les acteurs de la culture dans la Métropole. S'opposer au projet de SEMOP (partenariat public-privé) proposé par Cœur lyonnais.
- Refuser le « nommage » par des marques des équipements sportifs et leur privatisation.
- **Lutter contre les rodéos urbains**, en déployant des moyens de médiation mais aussi de contrôle des infractions en lien avec les polices municipales et développer des lieux de pratique des sports mécanisés sans nuisance.
- Créer le programme **Changer d'Air** pour permettre une semaine de vacances-découverte à la mer ou à la montagne pour chaque collégien·ne de la Métropole de Lyon, grâce à 10 grandes maisons de vacances de la Métropole, partout en France.
- Tripler le budget de la vie associative et généraliser les financements sur 3 ans. Doubler le budget du sport.
- Lancer une nouvelle **biennale métropolitaine** pour célébrer le sport et les cultures urbaines.
- Mettre en place un fond de soutien à la **création artistique**.
- Lancer la **Métropole des Cités** en créant une cité internationale dans chacune des 14 circonscriptions.

BIEN VIEILLIR

- Créer une **équipe métropolitaine du "bien vieillir en métropole"** en support des communes. Cette équipe, répartie sur les 14 circonscriptions métropolitaines, serait composée d'un·e infirmier·e coordinateur·rice et d'un binôme d'un·e aide-soignant·e et d'un·e animateur·rice sénior, en collaboration avec les CCAS des communes. Ses missions seraient de :
 - ▶ recenser nos ainé·es sur le territoire métropolitain ;

- ▶ informer, sensibiliser et prévenir avec des campagnes sur la santé (vaccination grippe, dépistage) ;
 - ▶ lors des épisodes de canicule, les équiper avec des brumisateurs et développer une aide à l'achat d'un rafraîchisseur d'air ;
 - ▶ proposer des actions de lutte contre l'isolement (ateliers, événements, sorties).
- Créer de nouvelles **maisons du bien vieillir** (EHPAD publics, habitats intergénérationnels...).
 - Faire adhérer la Métropole de Lyon au label **Ami des aînés**.
 - Renforcer les **spots seniors**.
 - Développer les **maisons de répit** pour les aidant·es.

ÉCONOMIE, EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE

- Renommer en **maisons de l'emploi, de l'insertion et du numérique** les actuelles maisons métropolitaines de l'insertion et de l'emploi, les renforcer ou les créer dans les zones démunies. Recruter en nombre suffisant des conseiller·es en emploi et des conseiller·es en numérique.
- Soutenir le développement des **entreprises de l'économie sociale et solidaire** (ESS) par des subventions ou des investissements publics. La Métropole encouragera la création de services mutualisés (bureaux, locaux ou services partagés) et mettra en place une foncière économique permettant aux entreprises de l'ESS d'acquérir et de louer des locaux professionnels à prix maîtrisés.
- Organiser une permanence dédiée à garantir le respect du droit du travail et l'accès aux droits des chômeurs·euses et précaires.
- Soutenir le développement des initiatives de **monnaies locales** pour soutenir le maillage d'une économie locale et solidaire.

PRÉVENTION, SÛRETÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Développer en lien avec l'État et la justice des mesures d'**éloignements des conjoints violents** et d'**accompagnement des auteurs de violence** (prise de conscience de la violence, prévention de la récidive).
- Initier des **comités de défense des victimes de violences sexuelles**, qui militeront auprès des pouvoirs publics pour un réexamen des plaintes classées sans suite.
- Augmenter les moyens humains et financiers des **SDMIS**.

ANTIRACISME ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Donner les moyens dédiés à un véritable **service métropolitain d'inspection anti-discriminations** pour prévenir, former et contrôler en priorité dans les secteurs où les études montrent que les discriminations sont systémiques (accès au logement, à l'emploi...). Ce service pourra également être saisi par les particuliers victimes de discrimination pour les accompagner et les aider à établir la preuve de discrimination, notamment par le biais de testing ciblés, selon une méthodologie admise par la justice.

- Nommer un·e **vice-président·e en charge de la mémoire et de la lutte contre l'extrême droite**, et créer un comité de suivi métropolitain des violences d'extrême droite, pour veiller à la non-mise à disposition des lieux pour des événements d'extrême droite.
- Développer l'enseignement de l'**histoire coloniale** et de la mémoire des immigrations (pour les collèves).
- Cesser la chasse aux Voyageurs·euses : lutter contre la ségrégation scolaire, mise en place de villages d'insertion avec des associations spécialisées en privilégiant les associations de Voyageurs·euses, application de la loi quant à la présence d'aire de « gens du voyage » et relocalisation de ces aires dans des lieux plus adaptés à l'habitat (éloignement des zones industrielles et nuisances), interdiction des expulsions sans proposition de relogement, mise en place de campagnes mobiles de santé.
- Mettre en place un lieu d'accueil (éventuellement mobile) et un numéro vert, pour signalement et accompagnement des victimes du sexisme et de LGBTIphobies et avec une permanence juridique gratuite.
- Créer, développer ou soutenir un lieu d'accueil pour les personnes en rupture familiale du fait de leur orientation sexuelle.
- Se porter volontaire pour expérimenter le récépissé contre le contrôle au faciès, dans le cas de l'élection de la France insoumise au niveau national.
- Promouvoir systématiquement le déclenchement des caméras piétons dont les policier·es du Rhône sont déjà équipés lors des interventions.
- Déployer le dispositif **EGALIS** (Égalité, antiracisme et lutte contre les discriminations), qui s'articule autour de trois piliers majeurs :
 - ▶ Un réseau d'associations de terrain structuré et renforcé : des associations locales, organisées en réseau, garantissant une présence continue, accessible et complémentaire sur l'ensemble du territoire. Ces associations seront durablement soutenues par la Métropole, avec des financements multipliés par trois et des conventions pluriannuelles, afin de sécuriser leur action dans le temps.
 - ▶ Des moyens publics dédiés et à la hauteur : la création d'un véritable **service métropolitain d'inspection anti-discriminations**, adossé à une équipe pluridisciplinaire de 24 agents, chargé de la prévention, la formation et le contrôle, en priorité dans les secteurs où les discriminations sont systémiques, notamment pour l'accès au logement et à l'emploi. Ce service pourra également être saisi par les victimes, afin de les accompagner dans leurs démarches et de contribuer à l'établissement de la preuve de discrimination, notamment par le recours à des testings ciblés, selon une méthodologie reconnue par la justice.
 - ▶ Une vigilance permanente et indépendante : la création d'une ligne de veille et de signalement, accessible à toutes et tous, adossée à un observatoire indépendant. Chaque signalement fera l'objet d'une saisine systématique du procureur, afin de garantir une réponse rapide et effective de la justice.